



SIEG

Service d'Intérêt Economique général

Un outil clé d'action publique au service de la population...

Le SIEG désigne un service de nature économique représentant un intérêt pour la population, mis en œuvre par les pouvoirs publics et opéré par une ou des entreprise(s) privée(s). Il est encadré par la réglementation Européenne et vise à combler efficacement une défaillance du marché.

C'est un **accélérateur** de l'action publique dans de nombreux domaines : logement, efficacité énergétique, transports publics, soins de santé, dépendance, administration de l'emploi, etc.

Il permet d'**optimiser un budget** : faire davantage avec un budget contraint.

C'est un **outil universel ou ciblé** : le service peut être à destination de cibles comme les personnes âgées ou à mobilité réduite ou encore à l'ensemble de la population.

C'est une **action pérenne** : le SIEG s'inscrit dans le temps long.

... qui nécessite un paramétrage fin des aspects juridiques et économiques

Ce partenariat entre le public et le privé requiert une **rigueur des prévisions économiques et une certaine technicité du droit**. Cette combinaison est garante de la création des services, du respect des règles d'attribution, du juste calcul de la compensation et du retour d'expérience.

La définition du SIEG, le niveau des prestations et la marge de manœuvre laissée à l'appréciation de l'opérateur relèvent des pouvoirs publics. Le cahier des charges et les méthodes de contrôles ainsi que les incitants éventuels génèrent des **questions souvent complexes qu'il convient de bien traiter afin de garantir le meilleur choix à long terme**.

nos services

Nous accompagnons la puissance publique dans le **cadrage juridique et économique de SIEGs** ainsi que dans leur **mise en œuvre**.

Nous pouvons vous assister en particulier sur les points suivants :

- Définition du **cadre juridique**
- Définition de la **formule optimale de compensation** à l'aide de simulations permettant de tester différents scénarios
- Définition des **critères d'éligibilité et de sélection** de l'opérateur/des opérateurs
- Définition de la **méthodologie de contrôle** de l'opérateur/des opérateurs
- Préparation du **cahier des charges**
- Accompagnement à l'**évaluation des offres** des opérateurs candidats et à la **sélection** de l'opérateur/des opérateurs
- **Optimisation du coût de fonctionnement** du SIEG

l'expertise Arendt

La combinaison unique au Luxembourg de l'expertise juridique et de la maîtrise économique.



Philippe-Emmanuel Partsch
Associé Arendt & Medernach
EU Financial & Competition Law

nos références

Notre équipe dispose d'une solide expérience en matière de SIEG. Elle est ainsi intervenue sur les projets de SIEG (ou équivalents) dans les domaines suivants, tant au **Luxembourg** qu'à l'**étranger**.



transports publics



transports de personnes
à mobilité réduite



santé



soins à domicile



logement



administration
de l'emploi



efficacité
énergétique

à propos

Arendt, une approche unique

L'approche d'Arendt est unique et se différencie par un conseil spécialisé et complet, couvrant tous les aspects légaux, réglementaires, fiscaux et de conseil liés à l'exercice d'une activité au Luxembourg.

Arendt &
Medernach

Arendt
Services

Arendt
Regulatory
&
Consulting

Arendt
Institute

Découvrez l'ensemble des expertises sur [arendt.com](https://www.arendt.com)

Arendt & Medernach

Plus grand cabinet
d'avocats indépendant
au Luxembourg
avec 380 professionnels
du droit

Cabinet d'avocats
luxembourgeois le plus
souvent classé en première
position pour ses domaines
de compétence par les
études des legal directories:
Chambers & Partners,
Legal 500, IFLR1000

Expertise approfondie
en Droit Européen
et proximité avec
les institutions



Business advisory

- Arendt inclut une expertise de **conseil en management** qui vient compléter sa palette de services. C'est une approche unique au Luxembourg.
- Son objectif est d'assister les entreprises privées, familiales ou non, et les entités publiques dans la **résolution de problématiques clés** ainsi que dans la **mise en œuvre des changements requis pour s'adapter aux nouveaux business models**.
- Arendt se positionne en **business partner** et propose une **vaste gamme de services** incluant finance d'entreprise, stratégie de développement durable, négociations cruciales, optimisation des coûts, valorisation d'actifs et gestion du risque.
- L'équipe s'appuie sur une **expertise reconnue** et des **compétences dans tous secteurs** permettant d'aider ses clients dans la résolution de leurs problématiques.

un accompagnement reconnu des entités publiques



Arendt possède une vaste expérience dans l'**accompagnement des entités publiques** de tous types, y compris l'État luxembourgeois et les municipalités. Notre expertise dans tous les domaines du droit luxembourgeois des affaires et du droit administratif ainsi que le **droit Européen** sans oublier notre expérience pratique de leur application quotidienne dans les secteurs **privé et public** nous permettent d'aider efficacement l'État luxembourgeois, ses ministères et ses institutions dans leurs **problématiques à court et à long terme** et notamment en ce qui concerne :

- les **conséquences juridiques et réglementaires des développements internationaux**, tels que le Brexit
- la **préparation de textes de loi**
- les **défis quotidiens**, y compris le droit administratif, les marchés publics, le droit du travail et les litiges

Nous accompagnons également les municipalités et les autres organisations publiques locales, souvent confrontées à des problématiques juridiques complexes. Nous intervenons sur les questions relatives aux investissements entrepris par les autorités **publiques et aux procédures administratives** les affectant en tant que partenaires actifs dans la stimulation et le développement de l'activité économique.

Ce document a pour objectif de vous fournir des informations générales sur les sujets mentionnés ci-dessus. En aucun cas il ne constitue un conseil légal, ni ne remplace la consultation adéquate d'un conseiller juridique.

votre contact



Philippe-Emmanuel Partsch
Associé
EU Financial & Competition Law
T +352 40 78 78 5422
philippe-emmanuel.partsch@arendt.com